Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250306-2025_DELIB_38-DE

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ÉNERGIE SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 6 MARS 2025

DATE DE CONVOCATION :

28/02/2025

DATE D'AFFICHAGE :

07/03/2025

NOMBRE DE MEMBRES :

- Inscrits : 18
- Présents : 17
- Absent : 1
- Votants : 17
- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

OBJET :

Octroi du Fonds de concours rénovation énergétique de la Mairie et la médiathèque de la commune d'Argœuves

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 6 mars à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de TE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : M. Alain SURHOMME, M. Yves MONIN, M. Patrick DESSEAUX, M. Michel DESTOMBES, M. Jean-Paul LECOMTE, M. Jean-Marie MACHAT, Mme Virginie SANNIER, M. Francis HOUSSÉ, M. Alain SAVOIE, Mme Gaëlle PAYS M. Bruno ÉTÉVÉ, M. Dominique CAMUS, M. Gérard LEFEBVRE, M. Didier FRANCOIS, M. Daniel CAVÉ
Était absent et excusé : M. Nicolas PLÉ

M. Didier FRANCOIS a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, le Bureau prend connaissance du projet de la commune de Argœuves. Cette dernière sollicite l'aide financière de TE80 dans ce cadre pour la rénovation énergétique de la mairie et médiathèque. Le coût des travaux se monte à 60 000 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;

Vu la demande de fonds de concours déposée par la commune de Argœuves ;

Vu la demande, déposée par la commune de Argœuves, de confier à TE80 la réalisation sous mandat ;

Vu le projet de la commune de Argœuves pour la rénovation énergétique de la mairie et la médiathèque présenté par le Président de Territoire d'Energie Somme dont le coût de l'opération sous mandat TE80 est estimé à 156 720 €TTC et hors mandat à 823 080€TTC, soit un total de 979 800 € TTC ;

Vu la convention d'opération sous mandat n° 2024-0071-REN entre TE80 et la commune de Argœuves ;

Vu la convention financière (hors mandat TE80) n°2024-0072-REN entre TE80 et la commune de Argœuves ;

Considérant l'importance de la rénovation énergétique pour la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant l'intérêt général de soutenir les initiatives locales en matière de transition énergétique ;

Considérant les taux votés par le Comité Syndical lors du Budget Primitif

…/…

Envoyé en préfecture le 21/03/2025
Reçu en préfecture le 21/03/2025
Publié le
ID : 080-200094696-20250306-2025_DELIB_38-DE

OBJET :

Octroi du Fonds de concours rénovation énergétique de la mairie et la médiathèque de la commune d'Argœuves

.../...

2025 pour ce type d'opération et correspondant à un fonds de concours de 20 % pour les travaux (avec un maximum de 60 000 € d'aide) ;

Considérant que le Président de Territoire d'Energie Somme est habilité à signer les conventions correspondantes et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ces projets.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'octroi du fonds de concours « travaux » concernant la rénovation énergétique de la mairie et la médiathèque de la commune de Argœuves à hauteur de 60 000 € ;

- D'approuver les avenants entre TE80 et la commune de Argœuves annexés à la présente délibération.

- De charger le président de TE80, de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision y compris la convention d'opération sous mandat.

Fait et délibéré en séance
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

Territoire d'Energie Somme
REPUBLIQUE FRANÇAISE